

MODUL ACCESS

Notice de montage et d'utilisation

Escaliers industriels

Escaliers avec plates-formes

Plates-formes mobiles

Passerelles

Passerelles mobiles

Si vous souhaitez des informations complémentaires, ou en cas de problèmes particuliers

qui ne seraient pas suffisamment développés dans la présente notice de montage et d'utilisation, veuillez vous adresser directement auprès du distributeur qui a commercialisé votre structure.

Nous soulignons en outre que le contenu de la présente notice de montage et d'utilisation ne fait pas partie d'une convention, d'une promesse ou d'un lien juridique existant, ni ne constitue d'aucun tel lien juridique. Tous nos engagements sont précisés dans

le contrat de vente, qui contient également l'ensemble des règlements de garantie exclusivement applicables (voir aussi chapitre 1.4). La présente notice de montage et d'utilisation ne constitue en aucun cas une restriction ou extension des conditions de garantie contractuelles.

Toute communication ou reproduction du présent document, ainsi que toute exploitation ou divulgation de son contenu est soumise à l'autorisation expresse du fabricant. Toute infraction aux énoncés ci-dessus peut entraîner des dommages et intérêts.

SOMMAIRE

1	GÉNÉRALITÉS.....	5
1.1	INTRODUCTION	5
1.2	GARANTIE	5
2	RÈGLES DE SÉCURITÉ.....	6
2.1	RÈGLES DE SÉCURITÉ FONDAMENTALES	6
2.2	OBLIGATIONS, RESPONSABILITÉ ET GARANTIE	6
2.3	PICTOGRAMMES DE SÉCURITÉ	8
2.4	UTILISATION CONFORME À LA DESTINATION	8
2.5	UTILISATION NON-CONFORME À LA DESTINATION	8
2.6	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE SÉCURITÉ	8
2.6.1	<i>Travaux avec des appareils électriques.....</i>	<i>9</i>
2.6.2	<i>Travaux sur des installations électriques.....</i>	<i>9</i>
3	EMBALLAGE ET TRANSPORT.....	9
4	DESCRIPTION DES STRUCTURES.....	10
4.1	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES.....	10
4.1.1	<i>Escaliers industriels</i>	<i>10</i>
4.1.2	<i>Escaliers avec plates-formes.....</i>	<i>11</i>
4.1.3	<i>Plates-formes mobiles.....</i>	<i>12</i>
4.1.4	<i>Passerelles.....</i>	<i>13</i>
4.1.5	<i>Passerelles mobiles</i>	<i>14</i>
4.2	SIGNALÉTIQUE DES STRUCTURES	15
4.3	EQUIPEMENT	15
4.3.1	<i>Equipeement de base.....</i>	<i>15</i>
5	MONTAGE DES STRUCTURES.....	16
5.1	CONSIGNES DE SÉCURITÉ	16
5.2	MONTAGE	17
5.2.1	<i>Montage de l'escalier industriel.....</i>	<i>18</i>
5.2.2	<i>Montage de l'escalier avec plate-forme.....</i>	<i>19</i>
5.2.3	<i>Montage de la plate-forme mobile.....</i>	<i>20</i>
5.2.4	<i>Montage de la passerelle</i>	<i>21</i>
5.2.5	<i>Montage de la passerelle mobile.....</i>	<i>22</i>
5.2.6	<i>Montage du plan de monté et de la plate forme</i>	<i>23</i>

5.2.7	Montage de la rampe d'escalier.....	24
5.2.8	Montage de la rambarde.....	25
5.2.9	Montage de la rambarde frontale.....	26
5.2.10	Montage de la plinthe frontale.....	27
5.2.11	Montage des supports horizontaux.....	28
6	UTILISATION DES STRUCTURES	29
6.1	CONSIGNES DE SÉCURITÉ	29
7	ENTRETIEN	30
7.1	NETTOYAGE DE LA STRUCTURE	30
7.2	TRAVAUX DE RÉPARATION DES STRUCTURES	30
7.3	PIÈCES DE RECHANGE	31
8	STOCKAGE	31
9	CONTRÔLES.....	31

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Introduction

La présente notice de montage et d'utilisation ne vaut que pour les

- Ç escaliers industriels avec rampe,
- Ç escaliers avec plate-forme
- Ç plates-formes mobiles
- Ç passerelles
- Ç passerelles mobiles

qui sont soumis au « Contrôle de la sécurité du travail » décrit au chapitre 1.3. Les modèles indiqués sont désignés ci-après par « structures ».

Les instructions relatives à la sécurité, ainsi que les consignes et règlements relatifs au maniement des structures, respectivement contenus dans la présente notice de montage et d'utilisation, s'appliquent aux structures mentionnées dans la présente documentation. Les utilisateurs doivent sous leur propre responsabilité :

- Ç veiller au respect de la réglementation locale, régionale et nationale,
- Ç veiller au respect de l'ensemble des règlements (lois, décrets, directives etc.) énoncés dans la notice de montage et d'utilisation pour un maniement sûr,
- Ç s'assurer que la notice de montage et d'utilisation soit à la disposition du personnel monteur et opérateur, et que les indications faites, telles que les consignes, avertissements et règles de sécurité, soient scrupuleusement respectées.

1.2 Garantie

L'étendue et la durée de la forme de la garantie sont fixées dans les conditions de vente et de livraison du fabricant. Tous droits à garantie pouvant résulter d'une documentation insuffisante sont régis par la version de la notice de montage et d'utilisation valide au moment de la livraison. Au-delà des conditions de vente et de livraison s'appliquent les dispositions suivantes : le fabricant décline toute responsabilité pour tous dommages des structures livrées pouvant résulter d'une ou de plusieurs des raisons suivantes :

- Ç ignorance ou non-respect de cette notice de montage et d'utilisation,

- Ç personnel opérateur insuffisamment qualifié ou formé,
- Ç utilisation de pièces de rechange autres que les pièces originales.

L'exploitant doit sous sa propre responsabilité :

- Ç veiller au respect des consignes de sécurité conformément au chapitre 2,
- Ç veiller à exclure toute utilisation non conforme à la destination (voir chapitre 2.5), installation défectueuse ou utilisation illicite.

2 RÈGLES DE SÉCURITÉ

2.1 Règles de sécurité fondamentales

Ç Le règlements suivants s'appliquent à l'installation et à l'utilisation des structures :

- NF EN ISO 14122-1 « Sécurité de machines ñ Accès stationnaires aux machines et installations industrielles ñ Section 1 : Choix d'un accès stationnaire entre deux niveaux »,
- NF EN ISO 14122-2 « Sécurité de machines ñ Accès stationnaires aux machines et installations industrielles ñ Section 2 : Plateformes de travail et passerelles de communication »,
- NF EN ISO 14122-3 « Sécurité de machines ñ Accès stationnaires aux machines et installations industrielles ñ Section 3 : Escaliers, escabeaux et rampes ».

2.2 Obligations, responsabilité et garantie

La connaissance des consignes et directives de sécurité constitue une condition indispensable pour un maniement sûr. Toutes les personnes travaillant avec ou sur les structures doivent respecter cette notice de montage et d'utilisation, en particulier les consignes de sécurité. Il est en outre impératif de respecter les règles et consignes de prévention des accidents applicables sur le lieu d'utilisation respectif.

Risques lors du maniement de la structure :

- Ç Les structures sont construites d'après l'état actuel de la technique et selon les règles de sécurité reconnues. Cependant, leur utilisation peut entraîner des dangers pour la vie et l'intégrité corporelle de l'utilisateur ou de tiers, ou bien des endommagements de la structure ou d'autres valeurs matérielles. Les structures ne doivent être utilisées

--> conformément à leur destination et

--> dans un parfait état concernant la sécurité.

Remédier immédiatement aux détériorations susceptibles de porter préjudice à la sécurité.

Garantie et responsabilité

L'étendue, la durée et la forme de la garantie sont fixées dans les conditions de vente et de livraison du fabricant.

Au-delà des conditions de vente et de livraison s'appliquent les dispositions suivantes :

Le fabricant décline toute responsabilité pour tous dommages corporels et matériels pouvant résulter d'une ou plusieurs des raisons suivantes :

- Ç utilisation des structures qui ne serait pas conforme à leur destination,
- Ç montage inadéquat ou utilisation inadéquate des structures,
- Ç utilisation des structures avec des éléments défectueux,
- Ç ignorance ou non-respect de cette notice de montage et d'utilisation,
- Ç personnel monteur ou opérateur insuffisamment qualifié ou informé,
- Ç exécution incorrecte de réparations,
- Ç utilisation de pièces de rechange autres que les pièces originales,
- Ç modifications arbitraires de la construction des structures,
- Ç sinistres causés par des corps étrangers ou la force majeure.

L'exploitant doit sous sa propre responsabilité :

- Ç veiller au respect des consignes de sécurité conformément aux chapitres 2.5 et 6.1,
- Ç garantir en outre une utilisation conforme à la destination (voir chapitre 2.4).

2.3 Pictogrammes de sécurité

Les dénominations et pictogrammes suivants sont utilisés dans la notice de montage et d'utilisation :



Ce pictogramme met en garde contre une zone dangereuse.



Ce pictogramme indique des astuces et conseils pour une utilisation optimale des structures.



Ce pictogramme donne des informations sur l'élimination et le stockage corrects de déchets occasionnés.

2.4 Utilisation conforme à la destination

Les structures décrites dans la présente notice de montage et d'utilisation ne doivent être utilisées qu'en tant que dispositifs auxiliaires d'accès à des postes de travail difficilement accessibles en raison de leur hauteur. La charge maximale ne doit pas être dépassée.

Une utilisation conforme à la destination comprend également :

Ç le respect de l'ensemble des consignes de cette notice de montage et d'utilisation

Ç l'observation des intervalles réguliers de contrôle.

2.5 Utilisation non-conforme à la destination

Une utilisation inadéquate - c'est-à-dire une divergence par rapport aux indications faites au chapitre 2.4 sur les structures documentées dans la présente notice de montage et d'utilisation. Le non-respect des normes et directives énoncées dans la présente notice de montage et d'utilisation.

2.6 Dispositions particulières de sécurité

2.6.1 Travaux avec des appareils électriques

Si des appareils électriques sont utilisés avec un branchement au réseau (perceuse ou similaire), il est indispensable de tenir compte des indications suivantes.



Les appareils électriques doivent fonctionner uniquement par le biais d'un interrupteur de protection contre les courants de court-circuit avec un courant de fuite ≤ 30 mA.

Le câble d'alimentation de l'appareil électrique doit être une rallonge présentant une section métallique appropriée pour l'appareil. Utiliser des conduites en tuyaux souples du type H07RN-F comme rallonges.

2.6.2 Travaux sur des installations électriques

Il est interdit d'utiliser une structure pour travailler sur ou à proximité d'installations non protégées sous tension si :

- Ç l'installation électrique n'est pas déconnectée,
- Ç l'installation n'est pas protégée contre une remise sous tension,
- Ç l'on n'a pas constaté que l'installation est hors tension,
- Ç l'installation n'est pas mise à la terre au moyen d'une barre de terre et
- Ç l'installation électrique n'est pas isolée par rapport aux éléments avoisinants sous tension.

3 EMBALLAGE ET TRANSPORT

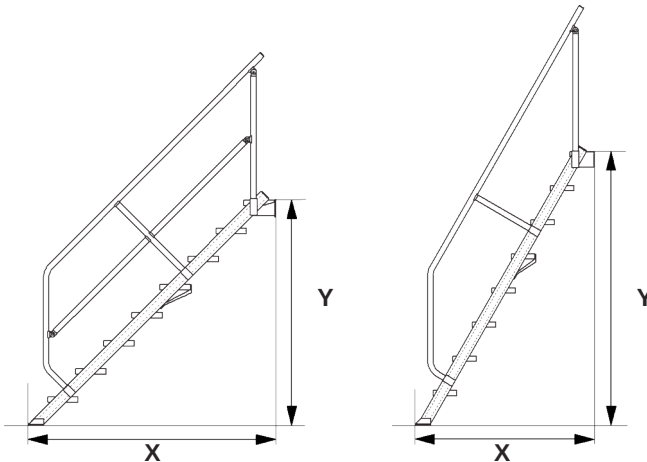
Pour le transport sur véhicule, arrimer les structures pour éviter qu'elles ne glissent. Bloquer les freins d'arrêt des roues.

4 DESCRIPTION DES STRUCTURES

4.1 Caractéristiques techniques

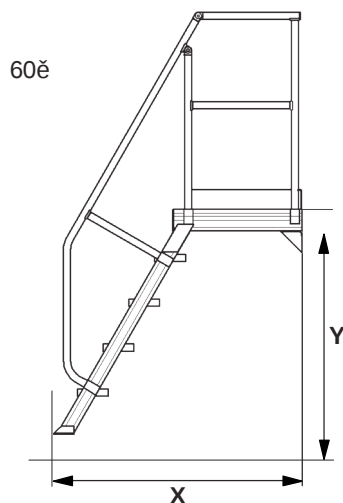
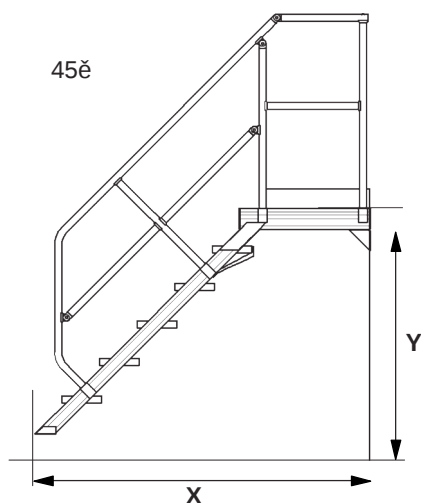
4.1.1 Escaliers industriels

Inclinaison	45° ou 60°
Marches (45°)	Profilé d'aluminium strié antidérapant, profondeur 250 mm
Marches (60°)	Profilé d'aluminium strié antidérapant, profondeur 200 mm
Largeur des marches	600 mm, 800 mm, 1000 mm
Charge admissible totale (marches)	150 kg,
Hauteur de la rampe	1100 mm
Largeur extérieure avec la rampe	largeur des marches + 110 mm, avec une deuxième rampe : largeur de marche + 170 mm.
Fixation	Fixation par équerres
Encombrement au sol X	45° : de 690 mm à 4090 mm 60° : de 440 mm à 2900 mm
Hauteur verticale Y	45° : de 500 mm à 3900 mm 60° : de 500 mm à 4750 mm



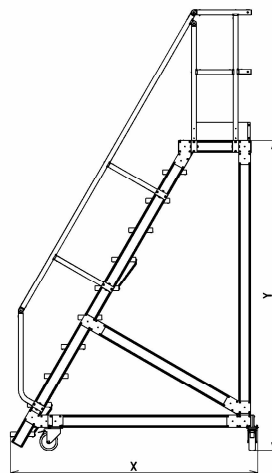
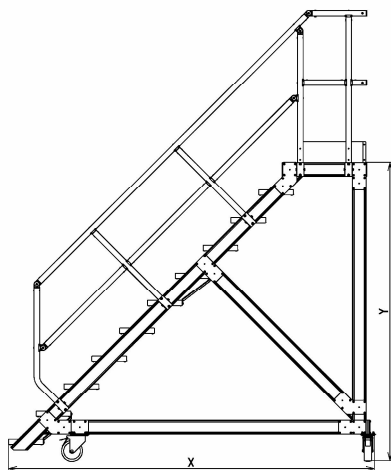
4.1.2 Escaliers avec plates-formes

Inclinaison	45° ou 60°
Marches (45°)	Profilé d'aluminium strié antidérapant, profondeur 250 mm
Marches (60°)	Profilé d'aluminium strié antidérapant, profondeur 200 mm
Largeur des marches	600 mm, 800 mm, 1000 mm
Charge admissible totale	150 kg, 200 kg / m2 pour la plateforme
Hauteur de la rampe	1100 mm
Largeur extérieure avec la rampe	largeur des marches + 110 mm, avec une deuxième rampe : largeur de marche + 170 mm.
Longueur de plateforme (standard)	600 mm
Fixation	Fixation par équerres
Encombrement au sol X	45° : de 1010 mm à 4410 mm 60° : de 840 mm à 3290 mm
Hauteur verticale Y	45° : de 500 mm à 3900 mm 60° : de 500 mm à 4750 mm



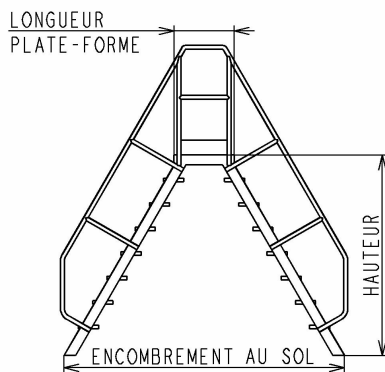
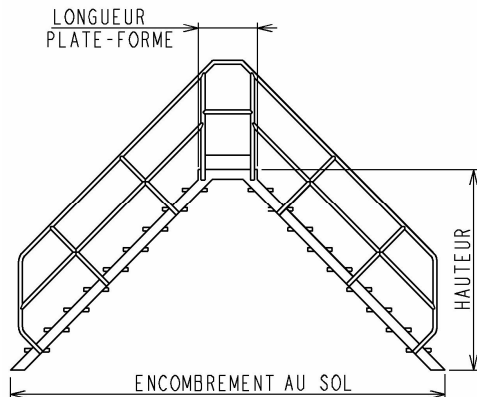
4.1.3 Plates-formes mobiles

Inclinaison	45° ou 60°
Marches (45°)	Profilé d'aluminium strié antidérapant, profondeur 250 mm
Marches (60°)	Profilé d'aluminium strié antidérapant, profondeur 200 mm
Largeur des marches	600 mm, 800 mm, 1000 mm
Charge admissible totale	150 kg, 200 kg / m ² pour la plateforme
Hauteur de la rampe	1100 mm
Largeur extérieure avec la rampe	largeur des marches + 110 mm, avec une deuxième rampe : largeur de marche + 170 mm.
Longueur de plateforme (standard)	600 mm
Fixation	Fixation par équerres
Encombrement au sol X	45° : de 970 mm à 4770 mm 60° : de 865 mm à 3600 mm
Hauteur verticale Y	45° : de 500 mm à 4300 mm 60° : de 500 mm à 5240 mm



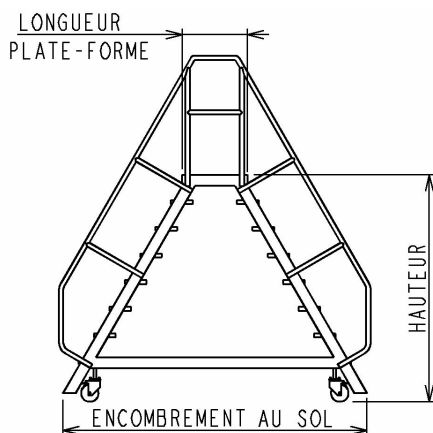
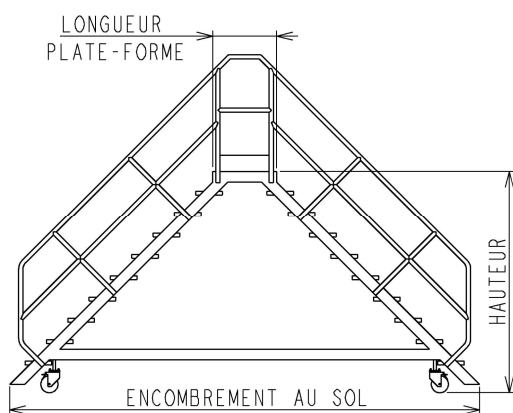
4.1.4 Passerelles

Inclinaison	45° ou 60°
Marches (45°)	Profilé d'aluminium strié antidérapant, profondeur 250 mm
Marches (60°)	Profilé d'aluminium strié antidérapant, profondeur 200 mm
Largeur des marches	600 mm, 800 mm, 1000 mm
Charge admissible totale	150 kg, 200 kg / m2 pour la plateforme
Hauteur de la rampe	1100 mm
Largeur extérieure avec la rampe	largeur des marches + 110 mm, avec une deuxième rampe : largeur de marche + 170 mm.
Longueur de plateforme (standard)	600 mm
Fixation	Fixation par équerres
Encombrement au sol X	45°: de 1410 mm à 4410 mm 60° : de 1070 mm à 3710 mm
Hauteur verticale Y	45° : de 500 mm à 2300 mm 60° : de 500 mm à 2790 mm



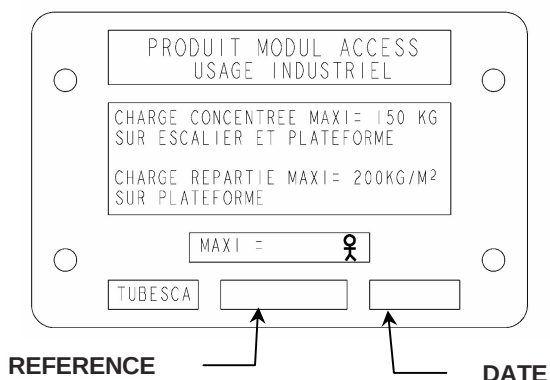
4.1.5 Passerelles mobiles

Inclinaison	45° ou 60°
Marches (45°)	Profilé d'aluminium strié antidérapant, profondeur 250 mm
Marches (60°)	Profilé d'aluminium strié antidérapant, profondeur 200 mm
Largeur des marches	600 mm, 800 mm, 1000 mm
Charge admissible totale	150 kg, 200 kg / m ² pour la plateforme
Hauteur de la rampe	1100 mm
Largeur extérieure avec la rampe	largeur des marches + 110 mm, avec une deuxième rampe : largeur de marche + 170 mm.
Longueur de plateforme (standard)	600 mm
Fixation	Fixation par équerres
Encombrement au sol X	45° : de 1210 à 4810 60° : de 1080 à 3720
Hauteur verticale Y	45° : de 500 mm à 2300 60° : de 500 mm à 2790



4.2 Signalétique des structures

La plaque signalétique est gravée et rivetée sur la structure.



4.3 Equipement

4.3.1 Equipement de base

Escalier industriel avec rampe

- 1 plan de montée
- 1 ou 2 rampes d'escalier
- 2 jeux de équerres de fixation

Escalier avec plates-formes

- 1 plan de montée
- 1 plate-forme
- 1 ou 2 rampes d'escalier
- 1 ou 2 garde-corps
- 2 jeux de équerres de fixation

Escalier à plateforme mobiles

- 1 plan de montée
- 1 plate-forme
- 1 plan de béquille
- 2 rampes d'escalier
- 2 garde-corps
- 1 garde-corps frontal
- 1 base mobile avec supports horizontaux et traverse

Passerelles

- 2 plans de montée
- 1 plate-forme
- 2 ou 4 rampes d'escalier
- 1 ou 2 garde-corps
- 2 renforts horizontaux
- 2 jeux de équerres de fixation

Passerelles mobiles

- 2 plans de montée
- 1 plate-forme
- 4 rampes d'escalier
- 2 garde-corps
- 2 renforts horizontaux
- 1 jeu de pièces à rapporter

Accessoires

- Garde corps frontal
- portillon basculant
- Câble de sécurité



5 MONTAGE DES STRUCTURES

5.1 Consignes de sécurité

- Utiliser que des pièces originales, sans défaut et non détériorées, prévues pour les structures du fabricant.
- Utiliser que des écrous freins pour le montage ou les travaux de réparation.
- Les travaux de montage ne peuvent être effectués que par du personnel formé.
- Par « personnel formé », on entend des personnes disposant d'une formation technique d'ouvrier spécialisé, et étant en mesure de réaliser les travaux de montage et de réparation qui correspondent à leur domaine de spécialisation.
- Après le montage, vérifier que l'ensemble de la structure a été monté dans les règles.

- Vérifier après le montage la bonne tenue de tous les raccords à vis. Les raccords à vis doivent être serrés à l'aide d'une clé dynamométrique. Les couples de serrage requis sont indiqués dans les instructions de montage.
- Les équerres de fixations doivent être fixés au moyen de chevilles autorisées par le responsable du chantier. L'entreprise de montage est responsable de la réalisation, elle est tenue de contrôler soigneusement le sol d'ancrage. En cas d'incertitudes, veuillez vous mettre en rapport avec un expert ou avec le conseiller spécialisé du fabricant de chevilles. Les chevilles ne sont pas fournies avec la structure.

5.2 Montage



Enlever le film d'emballage et le mettre aux déchets conformément aux dispositions de protection de l'environnement en vigueur.



Il est recommandé de procéder au montage à deux personnes.

Les outils suivants sont requis pour le montage:

Tournevis cruciforme

Tournevis torx

Clé mixte

Ouverture 13

Clé mixte

Ouverture 10

Clé à 6 pans

5 mm

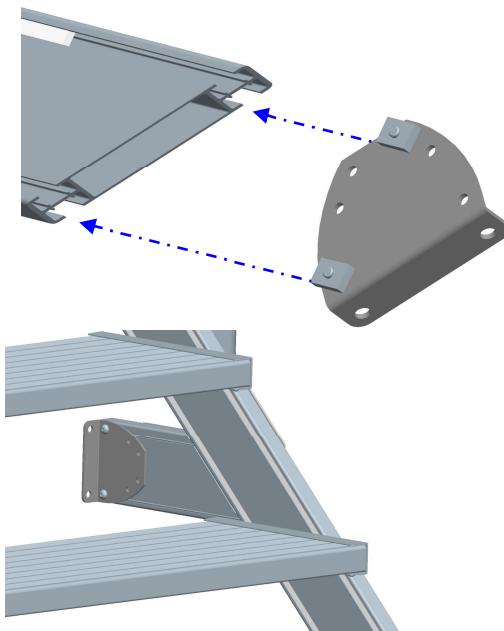
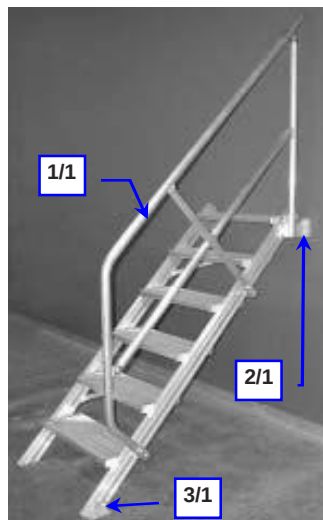
Clé dynamométrique

Étendre toutes les pièces sur une surface propre.

Ci-dessous suit la description du montage des différentes structures. Le montage des différents éléments étant pratiquement identique pour toutes les structures, nous nous référons aux parties des instructions correspondant aux éléments respectifs.

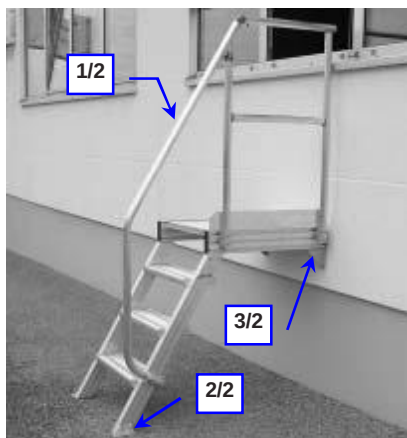
5.2.1 Montage de l'escalier industriel

- Monter la rampe d'escalier (1/1), voir chapitre 5.2.7
- Monter les équerres de fixations (2/1) et (3/1)
- Appuyer l'escalier à l'endroit voulu et le bloquer pour qu'il ne glisse pas. Veiller, en l'appuyant, à ce que les angles de pieds (3/1) et les équerres de fixation au mur (2/1) soient bien en contact sur toute leur surface avec la surface d'appui.
- Marquer les points de perçage sur les surfaces d'appui, en utilisant l'ensemble des alésages (Ø8 mm) dans les angles de pieds et les consoles de raccordement au mur pour la fixation.
- Percer les trous et mettre en place les chevilles, en observant impérativement les consignes de sécurité du chapitre 5.1.
- Appuyer l'escalier et le visser aux supports.



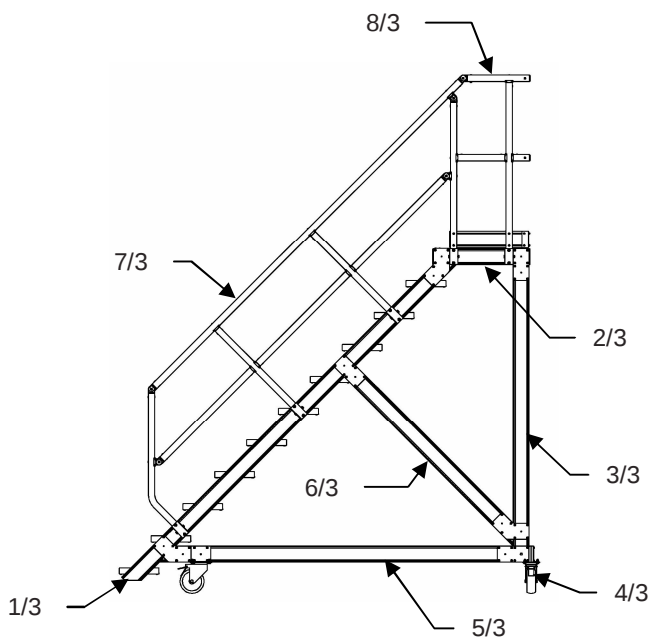
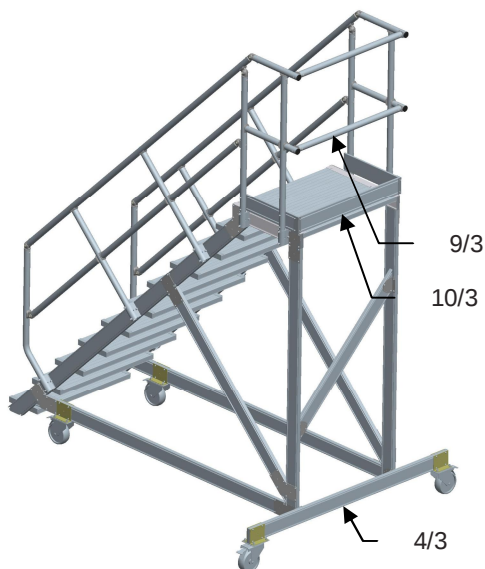
5.2.2 Montage de l'escalier avec plate-forme

- Monter la rampe d'escalier (1/2), voir chapitre 5.2.7.
- Appuyer l'escalier à l'endroit voulu et le bloquer pour qu'il ne glisse pas. Veiller, en l'appuyant, à ce que les angles de pieds (2/2) et les équerre de fixation au mur (ill. 3/2) soient bien en contact sur toute leur surface avec la surface d'appui.
- Marquer les points de perçage sur les surfaces d'appui, en utilisant l'ensemble des alésages ($\varnothing$ 8 mm).
- Percer les trous et mettre en place les chevilles, en observant impérativement les consignes de sécurité du chapitre 5.1.
- Appuyer l'escalier et le visser aux supports.



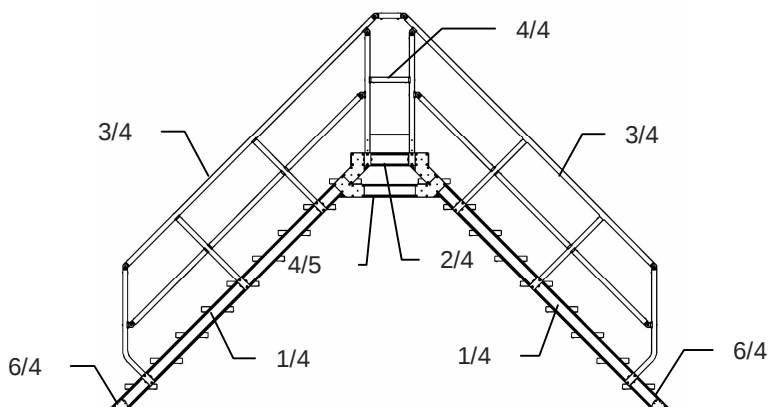
5.2.3 Montage de la plate-forme mobile

- Monter le plan de montée et la plate forme (1/3) et (2/3), voir chapitre 5.2.6.
- Monter le plan de béquille (3/3)
- Monter les 2 supports horizontaux (5/3), voir chapitre 5.2.11.
- Monter la traverse (4/3)
- Monter les 2 renforts (6/3)
- Monter les 2 rampes d'escalier (7/3), voir chapitre 5.2.7.
- Monter les 2 rambarde de la plateforme (8/3), voir chapitre 5.2.8
- Monter la rambarde frontale (9/3), voir chapitre 5.2.9.
- Monter la plinthe frontale (10/3), voir chapitre 5.2.10.



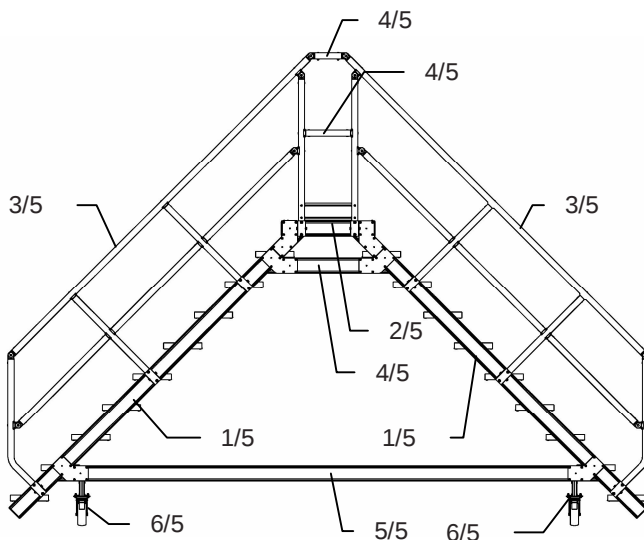
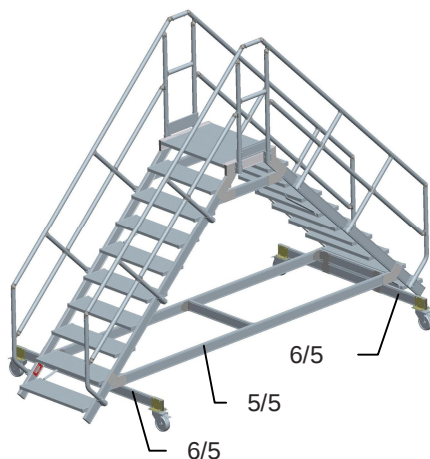
5.2.4 Montage de la passerelle

- Monter les plans de montée et la plate forme (1/4) et (2/4), voir chapitre 5.2.6.
- Monter la rampe d'escalier à droite (3/4), voir chapitre 5.2.7
- Monter la rambarde de la plateforme (4/4), voir chapitre 5.2.8.
- Monter la rampe d'escalier à gauche (3/4), voir chapitre 5.2.7.
- Amener la passerelle au lieu d'utilisation et marquer les points de perçage sur les surfaces d'appui, en utilisant l'ensemble des alésages ($\varnothing$ 8 mm) des équerres de fixations.
- Percer les trous et mettre en place les chevilles, en observant impérativement les consignes de sécurité du chapitre 5.1.
- Positionner la passerelle et la visser aux supports (6/4).



5.2.5 Montage de la passerelle mobile

- Monter les plans de montée et la plate forme (1/5) et (2/5), voir chapitre 5.2.6.
- Monter le support horizontal (5/5)
- Monter les 2 traverses (6/5)
- Monter les 2 rampes d'escaliers (3/5) et les rambardes (4/5), voir chapitres 5.2.7 et 5.2.8
- Monter la rampe d'escalier à gauche (3/4), voir chapitre 5.2.7.

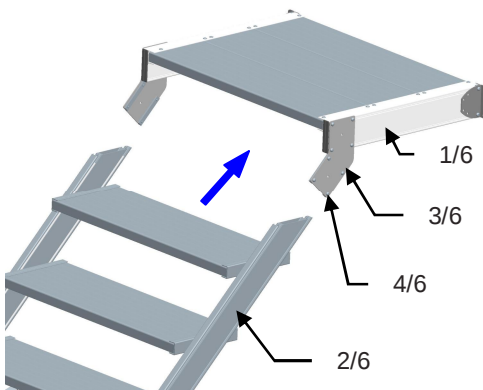


5.2.6 Montage du plan de monté et de la plate forme

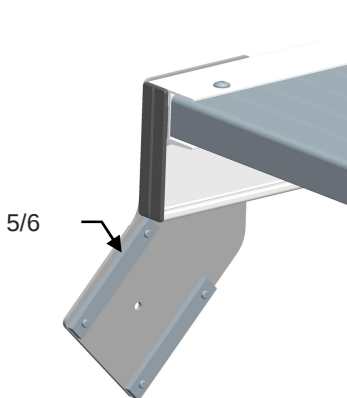


Attention au risque de
se pincer en
engageant le montant

- Engager la rampe d'escalier (2/6) dans les platines de liaison (3/6) de telle manière que les 4 barrettes (5/6) soient engagées dans le canal de vissage.



- Pousser la rampe d'escalier (2/6) jusqu'à ce qu'elle bute contre les montants (1/6) de la plateforme
- Serrer les 4 vis de fixation (4/6) situées de chaque côté avec un couple de 30 Nm.
- Pour la passerelle, le montage du deuxième plan de montée se fait comme décrit dans ce chapitre.



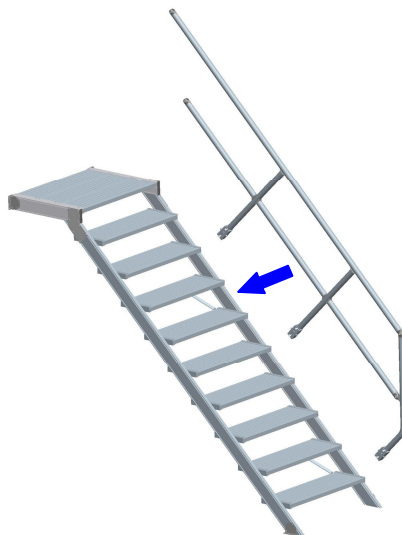
5.2.7 Montage de la rampe d'escalier



La rampe d'escalier est pré-montée à l'exception de ses fixations. La rampe d'escalier peut être montée aussi bien à gauche qu'à droite.



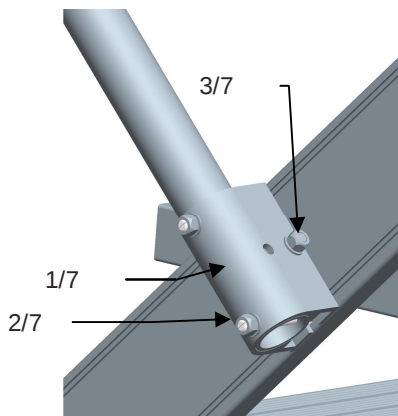
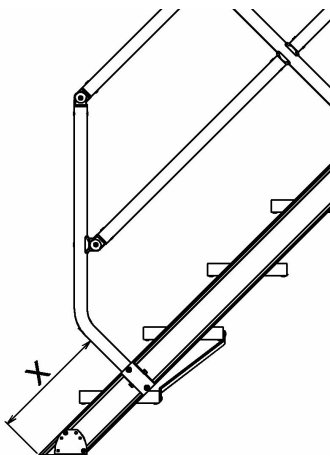
Lors du montage de la rampe d'escalier, respecter l'écartement « X » pour la fixation inférieure de la rampe. Voir feuille de calcul du produit.



- Poser la rampe d'escalier contre le plan de montée et de la plateforme. Assembler le support de la rampe en insérant respectivement 2 vis de fixation M8x70 (2/7) dans les rainures des profilés puis serrer les 2 écrous (2/7) avec un couple de 30 Nm.
- Serrer l'écrou de fixation(3/7) avec un couple de 15 Nm.



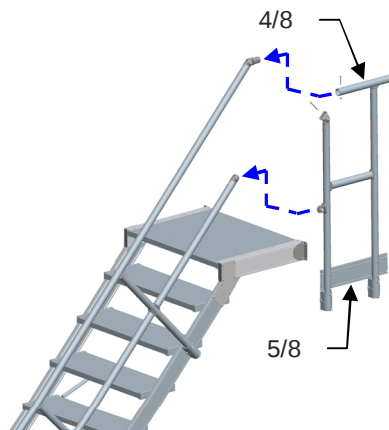
Pour le montage d'une passerelle, monter d'abord la rampe latérale de la passerelle avant de monter la deuxième rampe d'escalier.



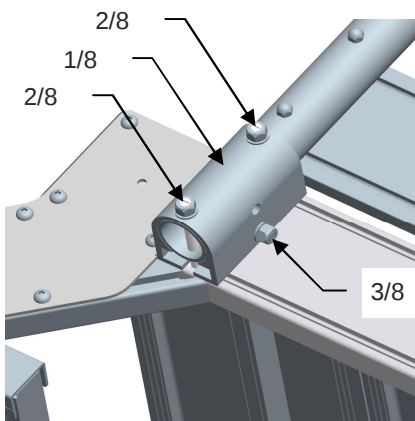
5.2.8 Montage de la rambarde



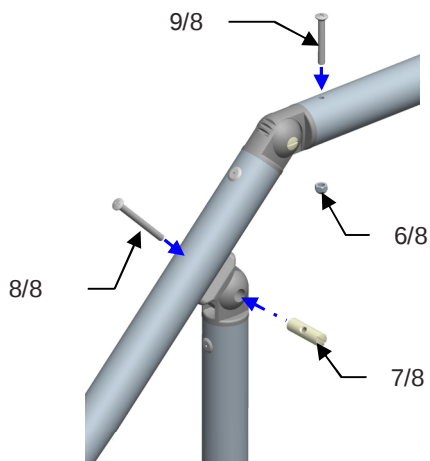
La rambarde (4/8) est pré montée à l'exception de ses fixations. La rampe d'escalier peut être montée aussi bien à gauche qu'à droite. Cependant il faudra inverser le sens d'assemblage de la plinthe (5/8).



- Poser la rambarde (4/8) sur la plateforme. Assembler le support de la rampe (1/8) en insérant respectivement 2 vis de fixation M8x70 (2/8) dans les rainures du profilé.
- Faire glisser la rambarde (4/8) sur l'articulation de la rampe d'escalier et la fixer avec une vis à tête fraisée (9/8) et un écrou borgne (6/8).
- Insérer l'axe (7/8) dans l'articulation et mettre en place la vis (8/8).



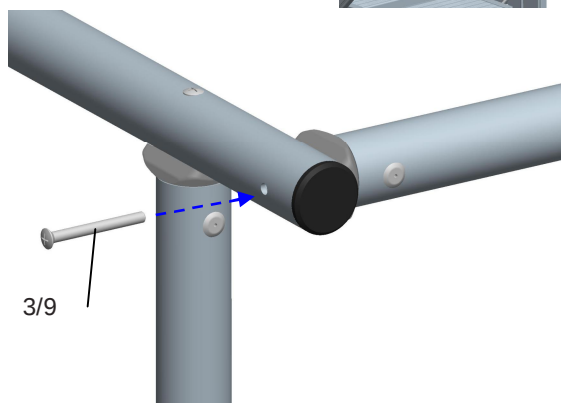
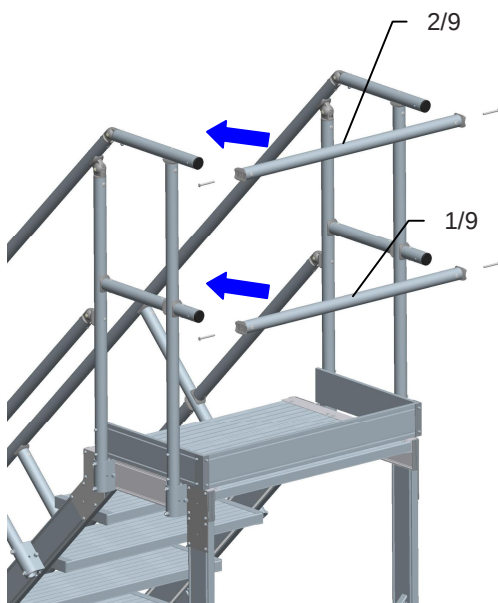
- Serrer les 2 écrous (2/8) avec un couple de 30 Nm.



5.2.9 Montage de la rambarde frontale

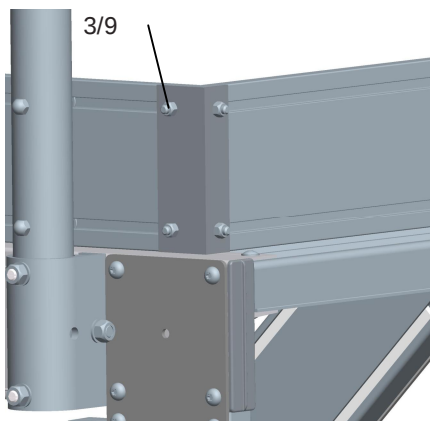
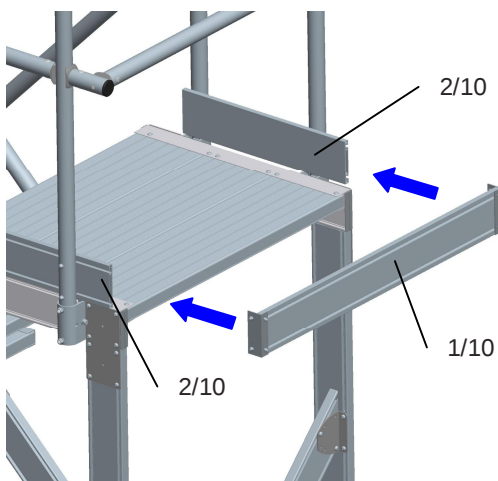
Mettre en place la barre à mi-hauteur (1/9) entre les rampes latérales de la plateforme et les fixer avec 2 vis tête fraisées (3/9).

Ç Mettre en place la main-courante (2/9) entre les rampes latérales de la plateforme et les fixer avec 2 vis à tête fraisée (3/9).



5.2.10 Montage de la plinthe frontale

- Positionner la plinthe frontale (1/10) et ses 2 équerres (2/10).
- Insérer les têtes de boulons dans les 2 rainures de plinthe (2/10).
- Serrer les 2 écrous (3/10) situés de chaque côté

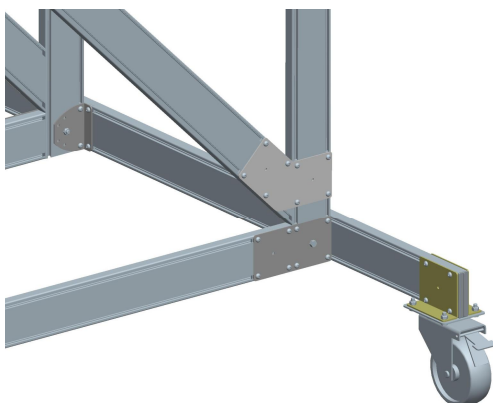
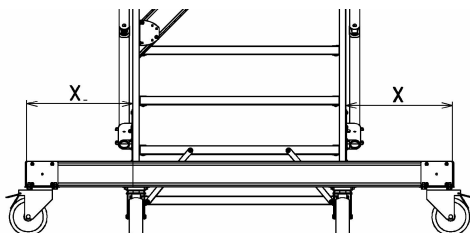
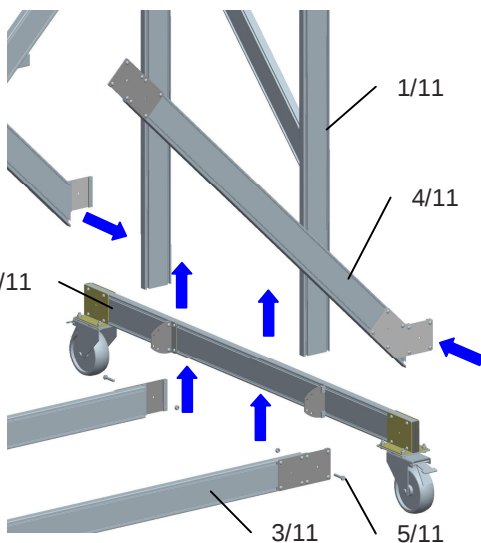


5.2.11 Montage des supports horizontaux



- Bloquer les freins des 4 roues avant d'effectuer le montage.

- Positionner la traverse (2/11) sur le plan de béquille (1/11). Faire glisser les barrettes d'écrous des équerres dans les rainures des montants.
- Orienter la traverse de telle manière que l'écartement par rapport aux montants soit le même des deux côtés.
- Mettre en place les 2 supports horizontaux (3/11).
- Assembler les renforts (4/11). Ces renforts ne sont pas nécessaires pour certaines hauteurs.
- Assembler les 2 vis et écrous (5/11) de blocage.
- Serrer les vis de fixation avec un couple de 30 Nm.



6 UTILISATION DES STRUCTURES

6.1 Consignes de sécurité

- Ç Les structures ne doivent être utilisées que conformément à leur destination. Toute utilisation non conforme à leur destination est interdite.
- Ç Toutes les consignes de sécurité spécifiées au chapitre 2 doivent être scrupuleusement respectées.
- Ç Le parfait état et le bon fonctionnement de tous les éléments doivent être contrôlés avant l'utilisation des structures. Il est interdit d'utiliser les structures si des défauts ont été constatés.
 - La structure ne doit pas être utilisée si des matières glissantes (par ex. huile, graisse) se trouvent sur la plateforme ou sur les marches. La structure devra être nettoyée préalablement.
- Ç Seules des personnes connaissant bien cette notice de montage et d'utilisation sont autorisées à utiliser les structures.
- Ç Les structures doivent toujours être montées verticalement sur un support suffisamment portant.
- Ç Les structures ne doivent être utilisées qu'avec la protection latérale complète, c'est-à-dire avec des rampes.
- Ç L'accès à la plateforme ne doit se faire que par le biais de la montée. Il est interdit d'y grimper en utilisant les rampes.
- Ç La charge utile de la plateforme ne doit pas être dépassée. La charge utile comprend également le ou les utilisateurs ainsi que le matériel et les outils transportés.
- Ç Les structures stationnaires ne doivent être utilisées que si elles sont vissées au sol et/ ou à un mur.
- Ç Pour les structures à crochets, s'assurer avant l'utilisation que les crochets sont pleinement en appui sur la surface d'appui et que l'angle d'escalier prescrit (45° ou 60°) est respecté.
- Ç L'utilisation d'engins de levage sur les structures est interdite.
- Ç Il est interdit de prendre appui sur la rampe pendant les travaux.
- Ç Il est interdit créer des passages entre les structures et des bâtiments au moyen de planches etc. Les structures ne doivent pas servir de tour d'escaliers pour accéder à d'autres constructions.

- Ç Il est interdit de sauter sur la plateforme.
- Ç Il est interdit de créer des forces de poussée horizontales qui pourraient endommager les structures, par exemple par des travaux sur des constructions voisines.
- Ç Il est interdit d'augmenter la hauteur de la plateforme de travail en utilisant des échelles, des caisses ou tout autre accessoire.
- Ç Les câbles de sécurité de sécurité et barrières basculantes doivent être fermées à tout moment.
- Ç Utiliser uniquement des pièces non détériorées et sans défaut provenant du fabricant identifié sur le certificat de contrôle.
- Ç Ne pas déposer ou stocker d'objets sur les corps d'escaliers.
- Ç Toujours se déplacer sans hâte sur les corps d'escalier.
- Ç Lors du transport de charges sur les corps d'escaliers, porter la charge de telle manière qu'une main reste libre pour s'accrocher à la main-courante. La charge transportée ne doit pas cacher la vue sur les marches.

7 ENTRETIEN

7.1 Nettoyage de la structure

Le nettoyage peut être effectué à l'eau, à laquelle on ajoute un produit de nettoyage courant. Les taches de peinture peuvent être nettoyées avec de la térébenthine.



Aucun produit de nettoyage ne doit pénétrer dans le sol. Les produits de nettoyage utilisés doivent être mis aux déchets conformément à la législation en vigueur.

7.2 Travaux de réparation des structures

Les travaux de réparation des structures ne peuvent être réalisés que par du personnel qualifié.

En cas de travaux de réparation sur des pièces porteuses, tels que du soudage, par exemple, leur résultat devra être contrôlé par un expert.

Utiliser uniquement des pièces originales du fabricant pour les travaux de réparation.

Après la réparation, la structure ne peut être remise en service qu'après avoir vérifié qu'elle fonctionne impeccablement. Dans ce contexte, les zones réparées et les dispositifs de sécurité doivent être soumis à un contrôle spécial.

7.3 Pièces de rechange

Les pièces de rechange originales sont disponibles auprès **du distributeur qui a commercialisé votre structure.**

8 STOCKAGE

Le stockage des structures doit se faire de manière à exclure tout endommagement. Les structures doivent être protégées des intempéries.

9 CONTRÔLES

Ç Les structures doivent être contrôlées avant chaque mise en service en vue de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur parfait état. Il est interdit d'utiliser la structure si des défauts ont été constatés. Il n'est permis d'utiliser la structure qu'après élimination des défauts.

Tous les éléments doivent être contrôlés en vue d'exclure toute déformation, tout écrasement ou fendillement.

Contrôler la bonne tenue de tous les raccords à vis.

Ç Les structures doivent être contrôlées régulièrement par un expert, lequel devra s'assurer de leur bon état de fonctionnement.

On entend par « régulièrement » un intervalle de contrôle adéquat par rapport aux conditions d'exploitation. Un contrôle quotidien peut s'avérer nécessaire en cas d'utilisation prolongée et intensive des structures.